

Délivrance de diplômes

En présentiel :

À la faculté de Médecine PARIS DESCARTES, 15 rue de l'école de Médecine
75270 cedex 06.

Se munir d'une pièce d'identité

Le bureau du secrétariat est ouvert :

Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30

Par une tierce personne :

Procuration avec le nom de l'étudiant, le nom de l'IFSI, date et signature.

Photocopie de la pièce d'identité de l'étudiant.

Photocopie de la pièce d'identité de la tierce personne et l'original.

La tierce personne **ne signe pas**. Elle inscrit « **PAR PROCURATION** »

Par courrier :

Faire une demande de délivrance de diplôme avec le nom de l'IFSI, datée et signée.

Joindre une photocopie de la pièce d'identité du diplômé et un affranchissement de 5,77euros environ (Recommandé avec Avis de réception à la Poste).